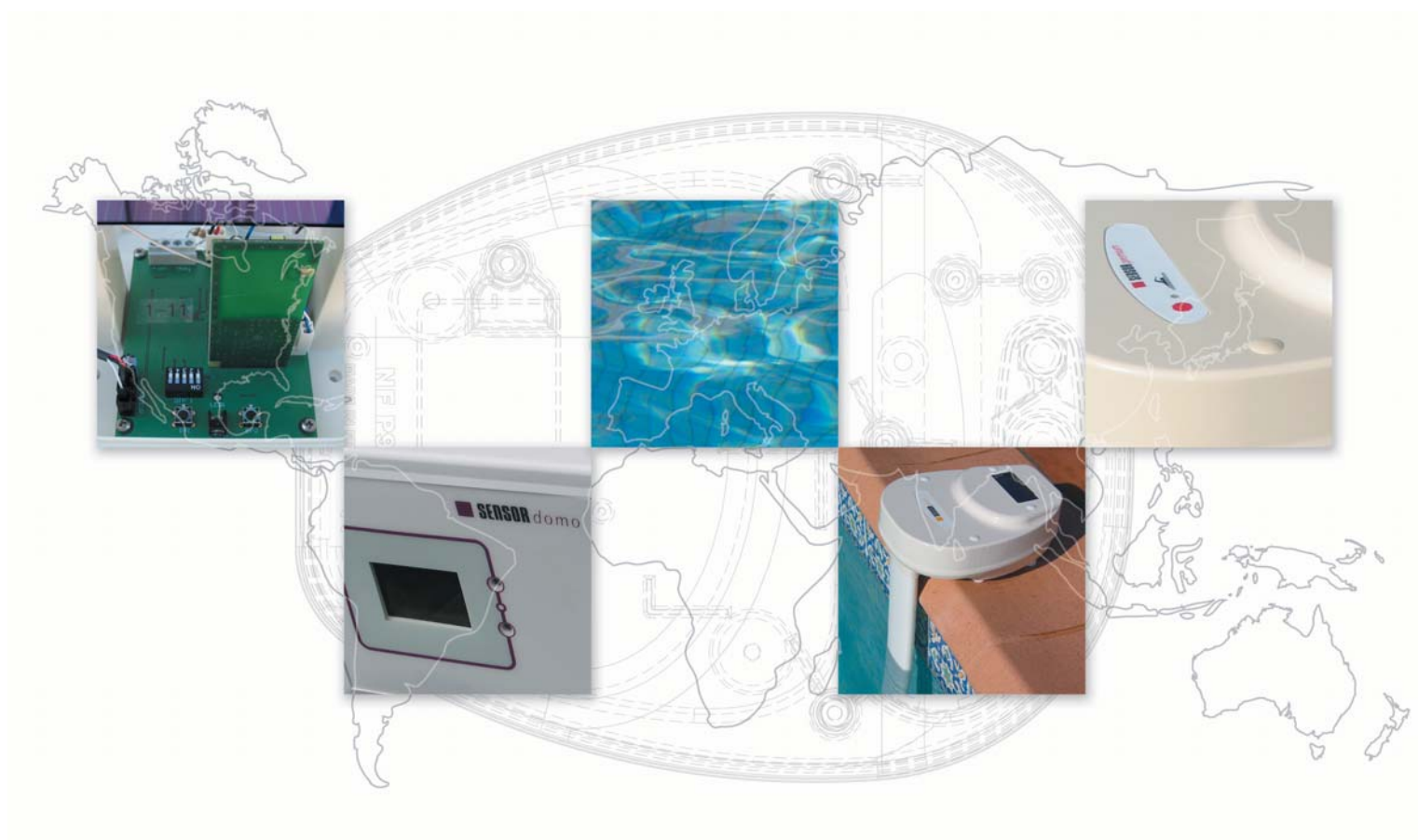


MG International

N°1 de la sécurité piscine



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005



SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2-3
CHIFFRES CLÉS - LA BOURSE	4
PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ	5-9
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	10
RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE	11-14
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE	15
DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
RAPPORT DE GESTION	17-20
BILAN	21
COMPTE DE RÉSULTAT	22
FLUX DE TRÉSORERIE	23
ANNEXE AUX COMPTES	24-29
RAPPORTS GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	30
RAPPORTS SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	31
PROJET DE RÉSOLUTIONS	32

MESSAGE DU PRÉSIDENT

MG International : *allier état d'esprit et performances*

Cher actionnaire, Madame, Monsieur,

L'exercice qui vient de s'achever a été marqué, comme le précédent, par un niveau de croissance très élevé et des performances financières et commerciales particulièrement satisfaisantes :

- Croissance du chiffre d'affaires de 239% entre 2004 et 2005,
- Croissance du résultat net de 260% entre 2004 et 2005,
- Accroissement de la part de marché de plus de 55% tous systèmes de sécurité pour piscines confondus (alarmes, barrières, couvertures et abris),
- Consolidation de la part de marché alarmes piscine, malgré l'arrivée de nouveaux fabricants d'alarmes pour piscines (80% de part de marché avec 4 concurrents identifiés contre 90% de part de marché avec 2 concurrents en 2004),
- Renforcement du réseau commercial (plus de 2 000 revendeurs en France en 2005 contre 1 250 en 2004) et des partenariats avec les principaux fabricants de piscines en France et en Europe (Piscines Desjoyaux, Piscines WaterAir, réseau HydroSud Direct, Réseau IrriJardin-IrriPool, Piscines Provence Polyester, Aquilus Piscines, Piscines Caron, ...),
- Ouverture progressive de nouveaux marchés à l'international (implantation en Espagne) et partenariats avec plusieurs distributeurs.

Dans le même temps, MG International est devenue une société cotée en bourse en faisant une entrée remarquée au sein du marché Alternext, le 23 juin 2005. Depuis lors, 20% des actions sont détenues par le public.

Depuis la création de l'entreprise en 2002, l'équipe

dirigeante que j'ai le plaisir d'animer a orienté ses efforts vers le développement d'une structure commerciale et industrielle puissante et réactive. C'est ainsi que nous avons atteint les niveaux de performances que vous connaissez. Alternext s'est imposée telle une évidence, un formidable levier pour aller encore plus vite et devenir le principal acteur en France et à l'international de la sécurité des piscines.

Enfin, l'équipe des collaborateurs de l'entreprise est passée avec succès de 13 à 26 personnes fin décembre 2005, toujours animée par le même état d'esprit et une même vision.

Portée par le formidable accélérateur de croissance qu'a été, en France, la loi relative à la sécurité des piscines votée en décembre 2003, MG International a su imposer l'alarme pour piscine comme le dispositif incontournable pour protéger les piscines privées en respectant esthétique, sécurité, simplicité et prix adaptés. Le marché domestique de la sécurité piscine devrait soutenir l'essentiel du développement de l'entreprise jusqu'en 2008.

L'exemple français, en devenant la référence pour d'autres pays européens, pourrait permettre à terme une harmonisation de la réglementation de la Communauté Européenne.

Fort de sa position acquise et de ses performances financières, MG International entend rester un acteur prépondérant du secteur en élargissant progressivement son offre et ses savoir-faire. A cet égard, la croissance future devrait être favorisée tant par la poursuite de l'innovation technologique que par l'opportunité de croissances externes.

Les résultats de l'exercice écoulé sont le fruit d'un

travail régulier mené par une force de vente sur l'ensemble du territoire. Composée de 14 agents commerciaux, elle a pour maîtres-mots "dialogue" et "proximité" et comme éthique de vente le respect de l'autre et l'accompagnement jusqu'au client final. MG International a bâti le réseau commercial le plus dense et le plus réactif de son marché. En réalisant la formation des revendeurs, en participant aux actions de sensibilisation sur l'importance de la sécurité des piscines, en répondant dans des délais très courts aux sollicitations, en fabriquant et livrant tout au long de l'année, sans interruption, les alarmes les plus demandées du marché, en respectant la parole donnée et en faisant preuve d'une grande disponibilité, l'entreprise entretient un lien de proximité permanent avec ses clients.

Le succès remporté en France renforce l'état d'esprit de conquête et l'ambition de croissance qui anime l'entreprise depuis sa création. C'est pourquoi MG International a engagé dès cette année une réflexion stratégique visant à la mise en place d'une politique de développement à l'export, se basant soit sur la création de filiales, soit sur la concrétisation d'accords de distribution à l'étranger. Dans une première phase, un département export, composé de trois personnes est opérationnel depuis quelques mois et des premières actions de communication et de marketing ont été mises en œuvre dans plusieurs pays. A terme en effet, l'international représente pour MG International un potentiel de croissance additionnel considérable.

Les alarmes de piscine développées par MG International sous la gamme "Aquasensor" sont devenues la référence en matière de sécurité piscines grâce à leur qualité, leur esthétique et leur coût adapté. L'expérience acquise et les efforts d'innovation permettent dès aujourd'hui de conforter l'avenir en préparant le lancement de nouveaux produits uniques au monde et adaptés aux divers canaux potentiels de distribution.

Les années 2004 et 2005 ont été marquées par le succès des détecteurs de chute Sensor Premium, Sensor Solar ou encore Sensor Élite. Les années à

venir verront l'émergence chez MG International de nouveaux systèmes de sécurité toujours plus esthétiques, performants et agressifs en termes de prix de vente, tout en maintenant un niveau de marge très significatif. MG International a été le premier fabricant d'alarmes de piscine dans le monde à obtenir la très contraignante norme française homologuée NF P90-307 relative aux systèmes d'alarmes pour piscines. MG International a été le premier (et toujours seul) fabricant d'alarmes de piscines dans le monde à proposer une gamme complète de produits intégrant des fonctionnalités, options et solutions de confort adaptées aux besoins divers des consommateurs. Suivant cette logique, MG International sera le premier à faire évoluer ce marché vers plus de miniaturisation et d'intégration.

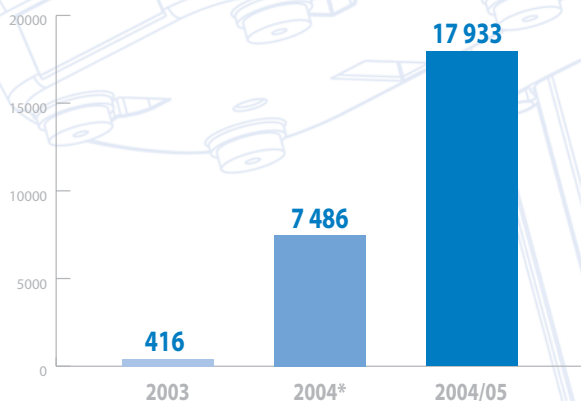
Pour finir, j'aimerais saluer ici le formidable état d'esprit qui anime les équipes de MG International. Grâce à son esprit citoyen, son respect de l'autre et sa recherche constante de la performance, l'équipe qui m'accompagne représente une des plus grandes fiertés de mon action au sein de l'entreprise. MG International est une entreprise citoyenne, responsable et composée d'hommes et de femmes aux personnalités affirmées. Une entreprise résulte de l'engagement de chacun au quotidien et de l'état d'esprit véhiculé en interne et communiqué à ceux qui l'entourent. Cette tribu, comme nous nous plaçons à l'appeler, est et restera le moteur de notre performance.

Cette introduction est l'occasion pour moi de vous apporter un éclairage sur notre état d'esprit et nos performances. Les chiffres et les perspectives de développement parlent d'eux-mêmes sur notre succès actuel et futur. Notre formidable parcours depuis 2002 n'est pas une victoire. C'est la fondation de notre avenir qui sera innovant, international et diversifié.

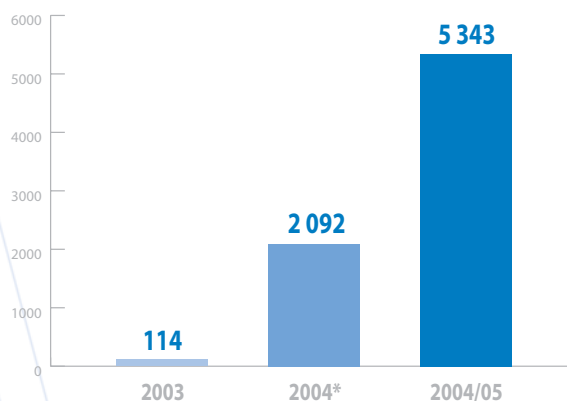
Anthony Ginter
Président Directeur Général

CHIFFRES CLÉS - LA BOURSE

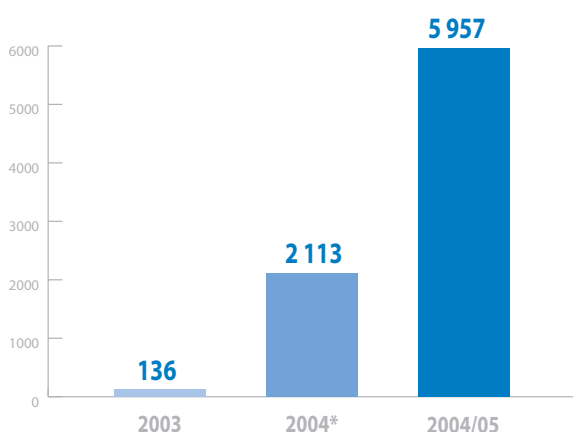
Evolution du chiffre d'affaires (en K€)



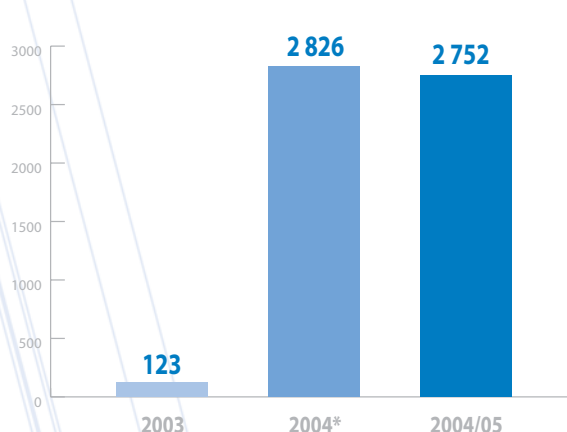
Evolution du résultat net (en K€)



Evolution des capitaux propres (en K€)



Evolution de la trésorerie nette (en K€)



* Exercice de 7 mois

Evolution du cours de bourse du 23 juin 2005 jusqu'au 21 décembre 2005



- MG International est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris
- Date d'introduction : 23 juin 2005
- Prix d'introduction : 26,10 €
- Cours le plus haut depuis l'introduction : 32,40 €
- Cours le plus bas depuis l'introduction : 26,75 €
- Code Isin : FR001204453
- Mnémo : ALMGI

La SA s'est introduite le 23 juin 2005 sur le compartiment Alternext de la bourse de PARIS, en cédant 20 % du capital détenu, préalablement et principalement, par les fondateurs de l'entreprise.

Après une introduction réussie, au prix de 28.10 € l'action, le titre a enregistré une première correction jusqu'à la mi-juillet pour remonter sensiblement à la fin de l'exercice. A aujourd'hui le cours moyen est de 28 €, environ, avec un volume d'échange faible.

Ce parcours boursier devrait permettre d'accélérer la croissance de la société sur les marchés internationaux et d'acquérir ou de développer de nouvelles technologies prometteuses et bien entendu renforcer la présence de MG International sur son marché historique.



PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

En avril 2002, la SARL MG International est créée à La Ciotat (20 km de Marseille), afin de développer, de fabriquer et de commercialiser un produit novateur en matière de sécurité des piscines privées : l'"Aquasensor". Véritable système d'alarme, ce premier produit vise à réduire le nombre de noyades d'enfants en piscines privées.

Dénoté dans un premier temps détecteur de chute, l'"Aquasensor" constituera le fondement de notre cœur de métier : la sécurité des piscines privées.

L'année 2003 voit la promulgation de la loi N° 2003-9 qui impose l'installation d'un dispositif de sécurité sur l'ensemble des piscines privées à usage individuel ou collectif en France. Les décrets d'application suivront durant l'année 2004 et en définiront les modalités en fixant des échéances courant 2004 et au 31 décembre 2005. Cette loi est la première du genre en Europe. Son impact sur la réduction du nombre de noyades est très observé par la communauté européenne.

Dès notre création en 2002, nos équipes techniques et managériales participent activement aux commissions de normalisation de l'AFNOR (Association Française de Normalisation) afin d'apporter leur expertise et de collaborer à la rédaction de la norme NF P90-307. Celle-ci, exclusivement relative aux systèmes d'alarme pour piscines privées, fixe un grand nombre de contraintes et d'exigences auxquelles doivent répondre nos produits avant toute commercialisation.

L'année 2003 voit notre position de pionnier et d'unique fabricant d'alarmes de piscines en France, récompensée. Grâce à l'"Aquasensor", le système d'alarme le plus vendu, nous réalisons en 2003 un Chiffre d'Affaires de 500 000 euros.

Ce premier succès renforce l'esprit visionnaire de l'équipe dirigeante et l'engage à poursuivre le développement technologique, à se doter d'un outil de production spécialement adapté et à conforter un véritable réseau commercial sur l'ensemble du territoire.

En 2004, cette anticipation, renforcée par les échéances fixées par le décret d'application de la loi "sécurité des piscines", crée un environnement favorable au développement de l'activité de la société.

Ce contexte modifie quelque peu le comportement du consommateur. En ne s'équipant plus uniquement par conviction mais par obligation, l'utilisateur accorde une importance essentielle au prix du produit.

En comprenant cette mutation avant les autres fabricants de dispositifs de sécurité, MG International lance un nouveau détecteur d'immersion : l'"Aquapremium". Le succès est immédiat : les ventes explosent et le produit, à lui seul, totalise en 2004 plus de 80 % des ventes de l'entreprise.

Près de quatre fois moins cher que son premier concurrent, la barrière de protection, l'alarme représente déjà en 2004, près de 40% du marché de la sécurité des piscines. MG International réalise un CA de 7,48 M€ et un résultat net de plus de 2 M€.

En mars 2005, "Aquasensor" devient le nom de la nouvelle gamme de produits développés par la société. Cette gamme, unique au monde, propose des fonctionnalités communes de détection reposant sur la même base technologique et des options disponibles en fonction des attentes des consommateurs : énergie solaire, batterie au Lithium (7 à 10 ans d'autonomie), sirène déportée placée dans l'habitation, solutions de confort permettant de visualiser la température de l'eau ou le niveau de pH depuis l'habitation.

La gamme intègre par ailleurs une innovation exclusive développée et brevetée par MG International : la technologie "Wind Control"™. Embarquée dans chaque détecteur, cette technologie analyse en temps réel les perturbations du bassin et permet de réduire considérablement les risques de déclenchements intempestifs dus au vent.

Avec des prix s'étendant de 590 €TTC à 1 190 €TTC, la gamme rencontre un succès considérable en détenant plus de 55% de parts de marché à la fin

l'exercice (31 juillet 2005 – tous dispositifs de sécurité confondus : alarmes, barrières, couvertures et abris). Nous réalisons alors un Chiffre d'Affaires de 18 M€ pour un résultat net de plus de 5 M€.

Renouveler l'alarme piscine

Leader de la sécurité des piscines privées, MG International possède la plus grande expertise de son marché. C'est ainsi que nous avons depuis plusieurs années le statut de leader et de créateur de tendances.

Nous avons été la première entreprise à fabriquer des alarmes pour piscines conformes aux normes NF P90-307 et aux directives européennes, à proposer une gamme complète d'alarmes alliant sécurité et confort, à développer des technologies innovantes et progressistes. Les investissements engagés en R&D nous permettront d'améliorer la discrétion tout en privilégiant le confort de l'utilisateur, le tout dans un souci de miniaturisation. Ces efforts donneront naissance dès 2006 à Sensor Espio, le détecteur d'immersion quasiment invisible. Il sera assurément le produit le plus adapté à l'évolution du marché et des comportements du consommateur en matière d'esthétique et de sécurité. **La maîtrise des coûts et le positionnement de ce nouveau dispositif permettront un renforcement des marges et le maintien d'un haut niveau de rentabilité.**

Intégrer de nouvelles technologies

Être leader, c'est aussi avoir une démarche anticipative et proactive. Cet état d'esprit, présent depuis le début de notre activité, démontre notre capacité à innover et à maîtriser les coûts de fabrication mais également à entreprendre des démarches avancées vers l'intégration de nouvelles technologies.

Ces technologies de pointe, directement inspirées de notre cœur de métier, doivent nous permettre d'envisager un élargissement de notre spectre d'activité dès le courant de l'année 2006.

Ces nouvelles perspectives sont la continuité naturelle de notre effort d'innovation régulier ayant abouti à la mise au point de technologies et de solutions techniques uniques au monde dans notre métier.

Cette expérience, couplée à de nouvelles compétences, permettra à MG International de se positionner comme un pôle d'innovation tout en renforçant ses équipes au sein du bureau d'études intégré.

Renforcer la présence à l'international

Il existe environ 25 millions de piscines privées au monde. Plus d'un million en France, plus de 4 millions dans le reste de l'Europe, 8 millions aux USA... Si l'on considère, de plus, que le parc de piscines privées croît d'environ 5 % l'an, on peut raisonnablement estimer à 35 millions le nombre de bassins sous 10 ans.

Notre potentiel demeure donc considérable. En 2004 et 2005, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires cumulé de plus de 25 M€. La seule année 2006 devrait nous permettre de réaliser autant que les années 2004 et 2005 cumulées. 97% de notre activité étant encore concentrée sur la France.

En ne considérant, pour les 3 prochaines années, que 0,5 % de part de marché du parc mondial, notre Chiffre d'Affaires export pourrait atteindre le même niveau que ceux cumulés réalisés en France en 2004 et 2005.

Ainsi, il est essentiel que nos efforts s'orientent dès 2006, et pour les années à venir, vers l'implantation de nos produits à l'international.

De forts potentiels à moyen terme

Il existe peu de pays où la sécurité des tous petits ne suscite pas la passion ou l'inquiétude.

Il est courant d'entendre les parents affirmer, avec justesse, que « la vie de mon enfant n'a pas de prix » ou encore « je ne reculerai devant rien pour protéger mes enfants ».

Néanmoins, avant toute application de réglementation dans un pays, seul 1 bassin sur 10 est équipé d'un dispositif de sécurité.

Pourquoi un tel décalage entre l'affirmation de parent et le niveau réel d'équipement des piscines en matériel de sécurité ?

Ci-après quelques explications :

■ 1- L'accident n'arrive qu'aux autres

La piscine demeure un lieu ludique et de plaisir. La prise de conscience du danger potentiel qu'elle peut représenter ne se révèle que lorsqu'on y est confronté. MG International s'engage à participer, dans les pays qu'elle développera, à plusieurs campagnes de presse et communication marketing, à participer aux efforts de sensibilisation des états au sujet de la sécurité des enfants ne sachant pas nager. C'est en communiquant et sensibilisant que nos dispositifs d'alarme se vendront y compris dans les pays où aucune loi ne les impose. Les cycles de vente seront simplement plus longs.

■ 2- L'offre en matière de sécurité est peu médiatisée donc méconnue

La sécurité des piscines est un sujet nouveau en Europe et dans bien d'autres pays. Seuls les États-Unis, les pays scandinaves et l'Australie sont largement sensibilisés. En dehors de ces pays, les produits disponibles pour protéger une piscine sont peu connus. Ainsi, en engageant une démarche de conquête à l'international en mettant en place des actions commerciales fortes soutenues par des opérations de communication et de marketing puissantes, nous développerons nos ventes en imposant l'alarme comme le système le moins cher, le plus esthétique et le seul à avertir du danger.

■ 3- la barrière : un produit contraignant

Sur le modèle bâti en France, avant la mise en place de la législation, il s'agit pour nous de faire connaître l'existence de l'alarme pour piscine et de démontrer par des accords commerciaux avec des fabricants et distributeurs que ce produit répond à des exigences de sécurité très strictes et qu'il permet de protéger efficacement une piscine familiale. Dès lors, la barrière est peu à peu déclassée tant l'alarme répond à un besoin esthétique et économique que le consommateur recherche en plus de la sécurité.

■ 4- le prix : facteur déterminant

C'est un des facteurs essentiel du succès des alarmes que nous fabriquons. Elles répondent à l'exigence de sécurité attendue par les parents, respectent l'esthétique recherchée par tout propriétaire de piscine et surtout apportent un rapport qualité prix inégalable. **C'est parce que nous fabriquons des systèmes qui répondent à la demande des parents et proprié-**

taires de piscines que nos produits ont le potentiel de devenir rapidement leader sur les marchés où nous les présentons. Une loi accélère la croissance et le taux de pénétration d'un marché. En dehors de ce contexte, nous avons comme ambition de rendre nos alarmes incontournables en les faisant devenir l'achat réflexe en matière de sécurité. Le potentiel mondial est considérable. MG International est la seule société du secteur à être capable de maîtriser une croissance globale à l'international. C'est en considérant qu'il nous est plus long de développer un pays non soumis à une réglementation, que nous avons d'ores et déjà démarré nos démarches à l'export en profitant de notre formidable croissance en France qui devrait nous porter jusqu'en 2008.

Créateur de tendances, générateur de concurrents

MG International a été la première entreprise à anticiper le potentiel des alarmes de piscine. Son premier prototype est rapidement devenu un produit opérationnel qui a connu un large succès sur le territoire national. L'équipe dirigeante a été la première à comprendre que la sécurité a un prix et qu'il était nécessaire de concevoir et mettre sur le marché des appareils compétitifs pour qu'ils deviennent incontournables.

Si les premières années d'activité ont été libres de toute concurrence réelle, il est à observer que quelques sociétés nouvelles ont finalement saisi l'opportunité de ce marché et ont fait leur apparition ces derniers mois. C'est ainsi que deux nouvelles sociétés proposent depuis peu chacune un système d'alarme reposant sur un principe proche de celui de nos produits.

Même si leur nombre et leur impact reste limité il nous appartient de rester vigilant. Au-delà, cette nouvelle concurrence nous incite à renforcer la relation commerciale avec nos revendeurs et distributeurs, à améliorer les modes de communication avec notre réseau et à engager des actions de fidélisation plus ciblées.

Le marché devenant plus concurrentiel, il favorise une meilleure vision de notre métier et nous engage dans une voie qualitative et attentive des besoins de nos clients.

Nous avons créé ce marché, nous nous devons à présent de l'animer et de conserver notre position dominante en France et en Europe.

RELATIONS AVEC LES ORGANES EXTERNES : PROXIMITÉ ET TRANSPARENCE

■ APAVE et laboratoires d'essais

MG International fait régulièrement contrôler ses produits auprès de laboratoires d'essais indépendants chargés de vérifier la conformité des produits aux normes françaises NF P90-307/A1 et aux directives européennes. MG International a choisi l'APAVE pour tester ses produits sur la base de l'expérience et du sérieux de ce laboratoire. Au-delà des normes citées, ce laboratoire teste les produits dans le respect des exigences du grand public.

■ Association Française de Normalisation (AFNOR)

Membres des commissions de normalisation des systèmes de sécurité pour piscine depuis 2002, nos équipes participent à l'ensemble des réunions de normalisation afin d'apporter leur expertise et leur expérience en matière de sécurité des piscines et s'assurer du niveau de qualité du référentiel. C'est ainsi que MG International s'est sans cesse positionnée comme moteur de l'évolution de la norme et qu'elle y maintiendra son engagement dans les années à venir.

■ Fédération des Professionnels de la Piscine (F.P.P.)

Membre depuis sa création, MG International participe aux commissions et travaux de la fédération afin de soutenir l'action régulière de l'organisation dans la protection des acteurs de la piscine, leur information, le respect des règles commerciales, la participation à la rédaction des textes normatifs, la diffusion d'informations sur le secteur, la communication auprès des instances nationales...

■ Association Française de Défense des Consommateurs Européens (AFDCE)

MG International s'est depuis sa création engagée dans le respect des méthodes commerciales et l'éthique des affaires. En adhérant à l'AFDCE, MG International se positionne en faveur du consommateur et respecte son engagement de transparence.

■ Commission de Sécurité des Consommateurs (C.S.C.)

En contact régulier avec la C.S.C., MG International participe à des travaux d'enquêtes et d'informations sur les systèmes de sécurité pour piscine.

En tant que leader de la sécurité piscine en France, MG International s'engage en faveur de la qualité des produits, de la fabrication, de la distribution et de l'information aux consommateurs.

■ ANVAR

En étroite relation avec les services de l'ANVAR depuis plusieurs années, la société a obtenu son soutien pour le recrutement d'ingénieurs et, en novembre 2005, la qualification d'Entreprise Innovante (Label Anvar), autorisant la participation des F.C.P.I. Au-delà, cette qualification salue l'engagement de la société depuis plusieurs années dans des actions de Recherche et Développement aboutissant vers la mise au point de systèmes de sécurité innovants et performants.

■ D.R.I.R.E., Conseil Général, Région, Communauté Européenne

MG International a obtenu à plusieurs reprises le soutien de ces institutions (co-financement des investissements liés à la mise au point des cartes électronique et moules), embauche d'un directeur industriel & qualité et d'un cadre export. L'ensemble de ces soutiens récompense les développements engagés depuis sa création, les efforts d'innovation et d'organisation de l'entreprise.

Principe de fonctionnement du détecteur d'immersion

La performance d'une alarme piscine réside dans sa capacité à interpréter au mieux la cause des perturbations de l'eau. L'expérience et l'expertise acquises par MG International permettent à sa gamme de détecteurs d'avoir cette finesse d'analyse.

En cas d'immersion ou de chute dans la piscine, la centrale de détection, fixée en bord de piscine, détecte et analyse la vague sous-marine et déclenche sa/ses puissante(s) sirène(s) d'alarme.

La différence majeure qui existe entre les alarmes pour piscines et les autres produits proposés sur le marché (barrières, couvertures, abris) est que l'alarme est le seul dispositif qui avertit de l'existence du danger et qui reprend la surveillance automatiquement après la baignade.



permettant d'être averti à distance ou à l'intérieur de l'habitation ;

- une batterie au Lithium (7 à 10 ans d'autonomie) ;
- une alimentation par énergie solaire.

Sensor Élite

Ce détecteur d'immersion haut de gamme est vendu au prix public de 1 190 € TTC.

MG INTERNATIONAL innove en offrant des solutions de confort associées à la sécurité piscine.

Cette alarme intègre :

- une alimentation par énergie solaire et pile Lithium,
- un capteur de température ;
- une sonde pH ;
- une sirène déportée avec déport des informations sur un écran LCD.

Sensor Premium



Produit d'appel de la gamme, Sensor Premium est un détecteur d'immersion.

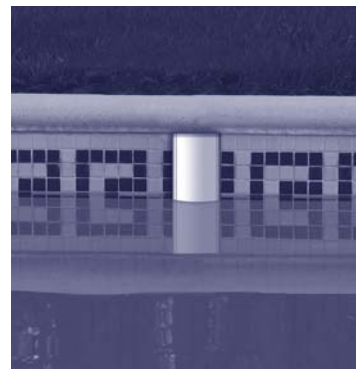
Vendu au prix public de 590 € TTC, ce produit a conforté MG International dans sa position de N°1 dans le domaine de l'alarme par immersion. Ses ventes contribuant à environ 80% du Chiffre d'Affaires global de la société.

Sensor Solar

Avec un prix de vente public de 850 € TTC, ce produit se distingue du Sensor Premium par trois apports technologiques :

- un dispositif d'informations déportées intégrant une sirène, relié par liaison radio sécurisée

Sensor Espio



Projet du Sensor Espio

Disponible courant 2006, ce détecteur d'immersion est le plus discret au monde car il fait l'objet d'une miniaturisation et est dissimulé sous la margelle de la piscine.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE LA SA MG INTERNATIONAL

	31/12 2002	31/12 2003	31/07 2004 (7 mois)	31/07 2005
Situation financière en fin d'exercice (en Euros)				
Capital Social	30 500	30 500	30 500	230 000
Nombre d'actions	610	610	610	2 300 000
Résultat global des opérations effectives (en 000 Euros)				
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	57	416	7 486	17 933
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	-3	8	3 303	8 312
Impôts sur les bénéfices	0	0	1 094	2 877
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-5	-4	2 092	5 343
Montant des bénéfices distribués	0	0	1 500	799 (*)
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en Euros par action)				
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-5,03	13,20	3621,96	2,36
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-8,90	-6,48	3429,08	2,32
Dividende net versé à chaque action	0,00	0,00	2459,02	0,347
(*) dividende selon projet de résolution proposé à l'AG du 09 janvier 2006				
	31/12/02	31/12/03	31/07/04	31/07/05
Personnel (**)				
Nombre de salariés (en fin d'exercice)		6	6	26
Montant de la masse salariale		53 953	159 630	690 271
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		15 833	37 879	236 725
(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés				

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

■ 1. Présentation du Conseil d'administration

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la Société est détenu à 46,59 % par Anthony GINTER et à 31,06 % par Jean-Jacques MORLET. Le reste du capital est détenu par divers actionnaires minoritaires.

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de ces actionnaires de référence.

1.2 Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de 3 membres, titulaires d'une action au moins, conformément aux statuts :

- Monsieur Anthony GINTER,
Président Directeur Général
- Monsieur Jean-Jacques MORLET,
Directeur Général Délégué
- Monsieur Olivier CHAREYRON,
Directeur de Production

Ils ont été tous trois nommés en assemblée générale extraordinaire le 18 mars 2005 pour 6 années consécutives lors de la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité, autant de qualités également partagées par les trois administrateurs.

■ 2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président conformément aux statuts.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission, dans la semaine précédant la tenue du conseil.

Les décisions sont présentées aux administrateurs par

ordre d'inscription à l'ordre du jour. Chaque décision est soumise au débat avant de passer au vote de ladite résolution. Le vote se fait à main levée. Les statuts prévoient que les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Une fois les débats achevés et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance du Conseil d'administration et propose si besoin la date de la prochaine séance.

Sont régulièrement abordés, outre les éléments financiers (approbation des comptes - rapport de gestion, conventions réglementées...), tous points susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur la société (évolution des conditions économiques, de la réglementation, décision stratégique d'investissement et de politique financière...).

Le Conseil d'administration a mis en place un comité de direction stratégique dont le rôle est de nourrir la réflexion des administrateurs. Ce comité de direction, réuni une fois par semaine, est composé des directeurs commercial, administratif et juridique, technique, développement et communication.

■ 3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.1 Organisation

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, conformément aux statuts.

3.2 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois :

- le 18 mars 2005 à 13 heures ayant pour ordre du jour la nomination du Président du conseil d'administration, et la direction générale de la société,
- le 18 mars 2005 à 15 heures ayant pour ordre la convocation d'une Assemblée extraordinaire en vue d'autoriser une augmentation de capital et l'introduction de la société sur le marché libre Alternext d'Euronext Paris,
- le 2 mai 2005 ayant pour ordre du jour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire en vue de modifier les statuts de la société,

- le 21 novembre 2005 pour la clôture des comptes arrêtés en juillet 2005.

Tous les administrateurs étaient présents lors de chaque réunion du Conseil. Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil. Il n'est versé aucun jeton de présence lors des réunions du Conseil.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Commissaire aux Comptes est convoqué à toutes les séances du Conseil d'administration qui examine ou arrête les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

3.3 Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

3.4 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

■ 4. Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général Délégué

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Jacques MORLET font l'objet de limitations établies lors du Conseil d'administration du 18 mars 2005 :

- nommer et révoquer tous agents, employés et ouvriers, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications,
- diriger et surveiller toutes les affaires sociales de la société,
- signer la correspondance,
- effectuer tous achats de matériel, d'outillage

, de matières premières de marchandises et autres d'un montant maximum de 100.000 euros,

- passer et effectuer tous traités et marchés à forfait ou autrement rentrant dans l'objet social de la société dans la limite de 100.000 euros,
- contracter des prêts et emprunts et payer toute somme que la société pourra devoir dans la limite de 100.000 euros.

II. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

a) Procédure comptable

Les enregistrements comptables sont effectués exclusivement par le personnel en charge de la tenue des comptes (une comptable en interne et un expert-comptable externe). Les écritures sont passées à partir de pièces justificatives, originales et probantes. Une situation de trésorerie est établie sur une base hebdomadaire par la comptable de l'entreprise et remise pour suivi et analyse au Président Directeur Général.

Les contrôles de l'expert-comptable permettent de s'assurer que les enregistrements sont fiables, exhaustifs et pertinents (passé au bon montant, à la bonne date, sur les bons comptes). Les pièces justificatives sont classées et les éditions comptables sont disponibles.

Il est procédé à l'établissement de situations comptables semestrielles.

Un expert-comptable externe (Fiducial) vise les saisies des écritures fournies par la comptable de MG International et établit les comptes annuels.

b) Procédure juridique

Un directeur administratif et juridique établit les contrats de travail, les contrats commerciaux, les courriers juridiques, les clauses contractuelles liant MG International à ses interlocuteurs (fournisseurs, clients professionnels, clients finaux).

c) Procédure de contrôle Production

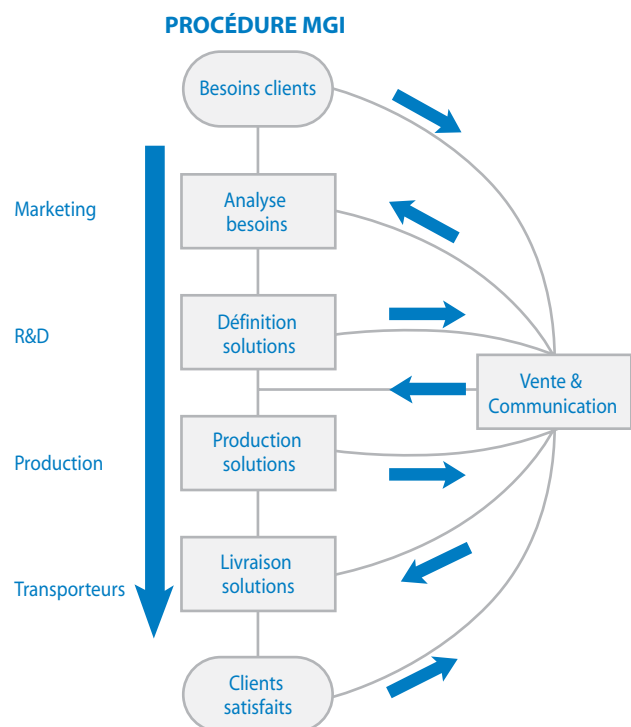
Une revue régulière de stocks et approvisionnement, états de ventes intégrant un outil informatique central (ERP – PMI Soft) permet une gestion en temps réel de l'entreprise (approvisionnement, stocks, encours, fabrication, expéditions, ventes, prévisions, simulations, SAV, comptabilité, facturation...).

d) Sécurité informatique

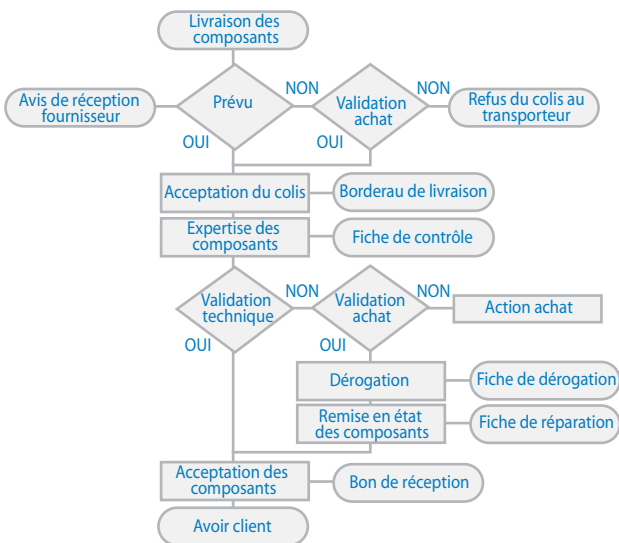
Il est procédé à la sauvegarde des données de l'entreprise sur un site distant sécurisé (sauvegarde informatique quotidienne), avec la mise en place depuis 2002 d'un serveur en interne centralisant les données sur deux disques séparés, eux-mêmes sauvegardés ;

e) Existence de procédures de fonctionnement internes :

Celles-ci couvrent les principaux cycles d'activité.



PROCÉDURE DE RÉCEPTION DES COMPOSANTS



Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration,
- les directeurs de service, notamment administratif et juridique, production et communication,
- le responsable comptable (assisté de l'expert-comptable de l'entreprise).

III. Les procédures externes de contrôle

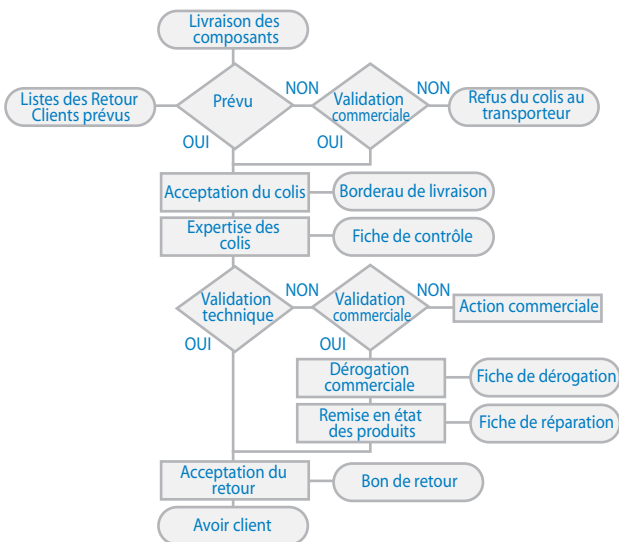
■ **3.1 Les commissaires aux comptes**

Ils ont une mission indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, dans le cadre la réglementation en vigueur. Ils travaillent avec le service comptable, juridique et le Président.

■ **3.2 Prestataires Extérieurs spécialisés**

La société, par l'entremise de ses directeurs de service, fait appel de façon ponctuelle à des agences de communication, cabinets juridiques spécialisés (en matière de propriété intellectuelle, notamment) et cabinet d'audit sur des réflexions stratégiques.

PROCÉDURE DE RÉCEPTION DES RETOURS CLIENTS

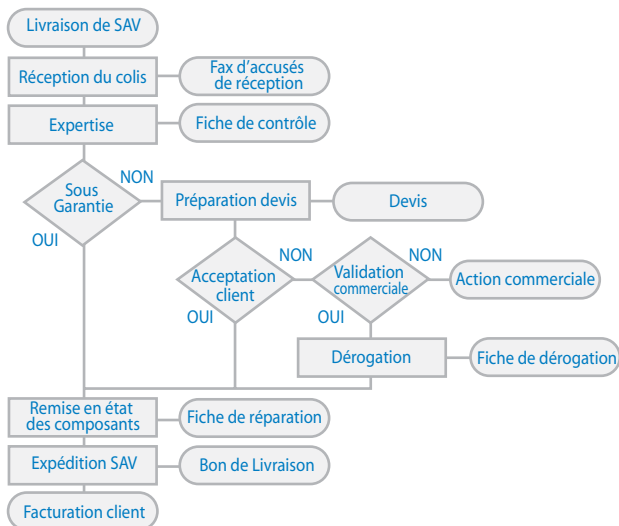


IV. Appréciation du Président

Le Président souhaite poursuivre et accentuer les mesures de contrôle interne entreprises au cours de l'exercice. Les axes de développement sont passés par le recrutement d'un directeur administratif et juridiques dès juillet 2005, et la décision et la budgétisation du recrutement d'un Directeur Financier et d'un Directeur développement dès le début de l'exercice suivant.

Chacune des directions devra mettre en place ses propres procédures de contrôle, discutées lors des comités de direction, susceptible d'être soumises au conseil d'administration.

PROCÉDURE DE RÉCEPTION DES SAV



Le Président Directeur Général



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Etabli en application de l'article L.823-9 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société MG International, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 juillet 2005

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société MG International et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.823-9 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2005, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il m'appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de ma part les informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Compte tenu du fait qu'il s'agit pour votre société du premier exercice d'application des dispositions prévues à l'article L.225-37 du Code de commerce, et comme l'indique votre président dans son rapport, il est souhaitable de poursuivre et accentuer les mesures de contrôle interne entreprises au cours de l'exercice.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 29 novembre 2005

Monique MILLOT-PERNIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Dès sa création, MG International a reposé sur des valeurs humaines installées par ses fondateurs. Cet état d'esprit, toujours omniprésent, révèle de fortes qualités managériales et constitue indéniablement une particularité et une force pour la société.

Avec une moyenne d'âge inférieure à 35 ans, l'ensemble du personnel de MG International est déjà sensibilisé, à titre personnel et en tant que citoyen du monde, aux notions de citoyenneté et de développement durable. Si cet état d'esprit et cet "état d'être" sont déjà, naturellement présents au sein des équipes, il n'en demeure pas moins qu'un travail important a été entrepris afin d'entretenir et d'enrichir cette éthique.

■ Respect de l'individu

À tous les niveaux de relations et de décisions, quel que soit l'interlocuteur, l'écoute et le dialogue sont au cœur des pratiques quotidiennes. Ils guident les relations commerciales avec clients et fournisseurs mais aussi celles entre les différentes équipes. Afin d'obtenir une réelle visibilité des objectifs à atteindre et de développer la cohésion, cette éthique du respect s'inscrit dans une démarche de communication dans laquelle notre devoir d'information est essentiel :

- information constante de notre force de vente sur nos projets et nos objectifs ;
- communication trimestrielle avec notre réseau de revendeurs au travers d'un courrier ;
- dialogue permanent avec des fournisseurs choisis pour leurs compétences et leur proximité ;
- réponse aux requêtes des consommateurs sous 2 jours ouvrés et SAV reconnu pour sa réactivité ;
- "point-rencontre" direct et mensuel avec l'ensemble des personnels autour des bilans et objectifs ;
- affichage de l'actualité de la société et d'informations générales à destination des personnels.

Des actions ont d'ores et déjà été engagées afin de poursuivre et d'amplifier ces démarches et de favoriser plus de transparence et une meilleure circulation de l'information entre l'ensemble des acteurs.

■ Respect de la solidarité

Située dans une zone d'activités au cœur d'un bassin d'emplois à fort taux de chômage, MG International a principalement orienté sa politique d'emploi dans le cadre de son développement :

- recrutement local privilégié ;
- parité femmes-hommes des effectifs ;
- recrutement de personnels handicapés ;
- maîtrise des risques d'accidents du travail avec aucun accident sur la période.

Acteur de développement local, MG International poursuit son action sur le nouvel exercice en consolidant les emplois, en développant la formation et en ouvrant ses portes aux étudiants dans le cadre de stages.

■ Respect de l'environnement

Consommateur de cartons d'emballages, de piles et de papier, MG International s'est astreint dès le début à trouver des solutions en matière de respect de l'environnement :

- utilisation d'énergie solaire par 2 de nos produits (seul fabricant à le réaliser) ;
- recyclage des cartons d'emballages réceptionnés, (environ 16 tonnes sur cet exercice) ;
- conditionnement des piles et batteries usagées dans des conteneurs adaptés pour une restitution aux fabricants en vue d'un recyclage ;
- réalisation d'un grand nombre de documents administratifs et commerciaux sur papiers recyclé et recyclable ;
- miniaturisation de nos produits afin de réduire l'usage de matériaux plastiques.

Ces actions vont également être amplifiées durant l'exercice en cours, entre autres, par la recherche de solutions de gestion collective des déchets.

Un grand nombre d'actions en matière de développement durable sont initiées. Il nous faut maintenant les consolider et les renforcer afin d'agir en entreprise solidaire et citoyenne, pour opérer, également sur ce terrain, en leader.

■ ■ ■ ■ ■ RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JANVIER 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la société à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social.

Madame Millot-Pernin, Commissaire aux comptes, vous donnera lecture de ses rapports. Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité. La société n'est pas soumise au référentiel IFRS.

Activités de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir

Notre entreprise vient de connaître pour la deuxième année consécutive un niveau de croissance et des performances très satisfaisantes :

- Chiffre d'Affaires de 17 933 K€ en 2005 (01/08/04 au 31/07/05) contre 7 485 K€ en 2004 (01/01/04 au 31/07/04 - exercice sur 7 mois) soit une augmentation de 239 % entre 2004 et 2005,
- Marge brute Totale 11 876 K€ en 2005 contre 3 926 K€ en 2004, (01/01/04 au 31/07/04 - exercice sur 7 mois) soit une augmentation de 300 % entre 2004 et 2005,
- Résultat net comptable de 5.343 K€ en 2005 contre 2.092 K€ en 2004, soit une augmentation de 260 % entre 2004 à 2005,
- Croissance de la part de marché de 40% à 55% tous systèmes de sécurité pour piscines confondus (alarmes, barrières, couvertures et abris) entre 2004 et 2005,
- Consolidation de la part de marché proportionnelle au sein de son marché malgré l'arrivée de nouveaux fabricants d'alarmes pour piscines (80% de part de marché avec 4 concurrents identifiés en 2005 contre 90 % de part de marché avec 2 concurrents en 2004),
- Renforcement du réseau commercial (plus de 2 000 revendeurs en France en 2005 contre 1 250 en 2004) et des partenariats avec les principaux fabricants de piscines en France et en Europe (Piscines Desjoyaux, Piscines WaterAir, Réseau HydroSud Direct, Piscines Provence Polyester, Aquilus Piscines, Piscines Caron...),
- Ouverture de nouveaux marchés à l'international (Espagne, Portugal, Belgique, Canada, Emirats Arabes Unis).

Dans le même temps, nous nous sommes introduits sur le marché Alternext le 23 juin 2005 en cédant 20% des actions appartenant essentiellement aux actionnaires fondateurs de l'entreprise.

Préalablement à cette introduction, selon l'Assemblée générale du 18/03/05, la société a procédé à une augmentation de capital de 199 500 euros (de 30 500 à 230 000 €) par incorporation de réserves et création de parts nouvelles attribuées aux associés.

Selon l'Assemblée générale du 5 avril 2005, le Conseil d'administration a été autorisé pour une durée de 26 mois à augmenter le capital d'une somme maximale de 500 000 € en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles.

Notre équipe est passée avec succès de 13 à 26 personnes, toutes animées par un même état d'esprit et une même vision de l'entreprise.

Nous estimons que le marché français de la sécurité piscine nous portera jusqu'à 2008 en France et sera devenu entre-temps une référence pour les autres pays

européens dans le cadre d'une possible harmonisation de la réglementation au niveau de la communauté européenne.

L'exercice 2004/05 fait apparaître un niveau de chiffre d'affaires supérieur aux prévisions. Ces performances sont le résultat d'un travail régulier sur l'ensemble du territoire des 14 agents commerciaux qui réalisent des actions commerciales et d'assistance auprès des 1 800 clients français.

A moyen terme, les axes de consolidation et de croissance passeront par l'intégration de savoir faire et une nouvelle maîtrise du process de fabrication de la principale source de coût : l'électronique et la valeur logicielle.

En s'engageant dans cette voie, MG International devient, au-delà d'un formidable outil industriel et commercial, un véritable bureau d'études complet et le maître d'œuvre de ses futurs axes de progrès tournés vers l'innovation et le souci de maintenir un niveau de marge conséquent.

Ces années de très forte croissance en France renforcent notre état d'esprit de conquête et nos ambitions de performances. C'est pourquoi nous avons entrepris dès cette année la mise en place d'une politique de développement à l'export se basant soit sur la création de filiales soit par la concrétisation d'accords de distribution sur l'ensemble de l'Europe.

Il est à souligner que l'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires est peu significatif ; en effet, notre taux d'endettement s'élève à 1.24% à la clôture de l'exercice 2005 (dettes financières/capitaux propres). Au regard de notre chiffre d'affaires, l'endettement représente 0.41 %.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous informons que la société a mis au point et développé une nouvelle alarme « SIRENA », dédiée à un nouveau segment de marché.

Une filiale sur le marché Espagnol est en cours de création et aura pour dénomination « AQUASENSOR-MG IBERICA SL »

Présentation des comptes et affectation du résultat

■ Examen des comptes et résultats

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 17 933 073 €. Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9 790 762 €, dont 63 444 € de dotation aux comptes d'amortissements.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 8 252 801 € ; quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de (30 815) €, il se solde par un résultat courant avant impôt de 8 221 986 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (1 461) €,
- de l'impôt sur les bénéfices égal à 2 877 092 €.

L'exercice clos le 31 juillet 2005 se solde par un résultat net de 5 343 433 €.

La capacité d'autofinancement est de 5 435 523 € sur l'exercice 2005 (exercice de 12 mois), elle était de 2 109 398 € en 2004 (exercice de 7 mois).

■ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 343 433 €.

Nous vous proposons également d'affecter ce bénéfice de 5 343 433 € de la manière suivante :

■ Tableau d'affectation des résultats

	Affectations	Origines
report à nouveau antérieur	-	-
résultat de l'exercice	-	5 343 433 €
réserve légale	19 950 €	-
Bénéfice disponible		5 323 483 €
dividende	798 522 €	-
autres réserves	4 524 961 €	-
report à nouveau	-	-

Le dividende unitaire par action s'élèvera donc à 0,347 €.

Les dividendes seront mis en paiement le 31/01/06.

Conformément à l'article L243 bis du CGI, il est ici précisé que les dividendes ainsi distribués seraient éligibles à l'abattement de 50% dans leur totalité et dont le bénéfice prévu à l'article L158-3 du CGI est accordé aux associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui auraient à les déclarer dans leur imposition, établie sur l'année civile de leur mise en distribution.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividende effectuées au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes	Avoir fiscal	Revenu à déclarer
Exercice 07/2004	1 500 000 €	750 000 €	2 250 000 €
Exercice 12/2003	-	-	-
Exercice 12/2002	-	-	-

■ Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

■ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, est joint au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution. Voir page 10.

Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

	Fonctions	Répartition %
Anthony GINTER	PDG	46.59
Jean-jacques MORLET	DGD	31.06

Informations sur les dirigeants sociaux

■ Rémunération des mandataires

Nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

■ M. Anthony GINTER, **Président du Conseil d'administration**

Rémunération versée par la Société : 137 995 euros

■ M. Jean-Jacques MORLET, **Directeur Général Délégué**

Rémunération versée par la Société : 139 605 euros

Il n'a pas été accordé d'avantages en nature ni de jetons de présence aux mandataires sociaux.

■ Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de 3 membres :

■ Monsieur Anthony GINTER, Président Directeur Général

■ Monsieur Jean-Jacques MORLET, Directeur Général Délégué

■ Monsieur Olivier CHAREYRON, Directeur de Production

■ Liste des mandats exercés

M.GINTER est gérant d'une SCI ANJOBEN, et d'une SCI SCHMAT COMPANYY.

M.MORLET est gérant d'une SARL ROMER-SERVICES.

Choix du mode de gestion

Il est rappelé que dès sa transformation de SARL en SA, MG International a opté pour la Présidence du Conseil d'administration avec direction générale d'Anthony GINTER.

Filiales et participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a acquis ni cédé aucune participation, ni pris le contrôle d'aucune autre société.

Informations sociales

Au 31 décembre 2005, l'effectif total est de 26 personnes. Au vu de la croissance de la demande, et la linéarité de l'activité sur les derniers mois de l'exercice, les salariés embauchés sous contrat à durée déterminée ont vu leurs contrats pérennisés au cours des semaines suivant la clôture.

A ce jour, l'effectif de l'entreprise est composé de 18 contrats à durée indéterminée et 3 contrats à durée déterminée dont 1 contrat d'apprentissage.

Grâce à la culture d'entreprise, impliquant tous les salariés dans une vision partagée de l'objectif commun, l'absentéisme est quasi nul.

Aucun arrêt de travail consécutif à un accident du travail n'a été à déplorer sur l'exercice.

Le document unique de sécurité a été établi par un organisme indépendant, l'APAVE, qui n'a révélé aucune carence ni risque majeur.

Plus de 50% des salariés est composé de personnel féminin.

La société MG International participe désormais localement à des actions de formation, en collaboration avec l'IUT Hygiène et Sécurité Environnement.

les procédures mises en œuvre par la société. Le Commissaire aux comptes a établi un rapport contenant ses observations sur le rapport du Président

Contrôle du Commissaire aux comptes

Nous allons maintenant prendre connaissance du rapport général de votre Commissaire aux comptes, qui relate l'accomplissement de sa mission, et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et s. du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, sont intervenues les conventions suivantes :

Conventions L. 225-38 code de commerce	Date de conclusion	Modalités essentielles	Dirigeants concernés
Cession de marques et noms de domaine	15 avril 05	Cession totale moyennant une rémunération de 1% du chiffre d'affaires HT pendant 2ans	A.GINTER PDG
Cession de modèles	15 avril 05	Cession à titre gratuit	A.GINTER PDG

Options d'achat ou de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code du commerce et à l'article 174-20 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice aucune opération au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées aux mandataires sociaux et au personnel n'a été réalisée.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.823-16 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, le Président du Conseil d'administration a établi un rapport exposant



BILAN

ACTIF (en K€)

	31/07/05	31/07/04
Frais d'établissement	217	10
Autres immobilisations incorporelles	592	5
Immobilisations incorporelles	809	15
Constructions	63	-
Installations techniques, matériel et outillage	235	62
Autres immobilisations corporelles	33	5
Immobilisations corporelles	331	67
Autres immobilisations financières	12	6
Immobilisations financières	12	6
Actif immobilisé	1 152	88
Stocks & travaux en cours	2 427	181
Avances et acomptes versés	2	33
Clients et comptes rattachés	8 561	3 545
Autres créances	757	230
Disponibilités & valeurs mobilières de placement	2 836	2 917
Charges constatées d'avance	55	2
Actif circulant	14 638	6 908
TOTAL ACTIF	15 790	6 996

PASSIF (en K€)

	31/07/05	31/07/04
Capital social	230	31
Réserves	384	-10
Résultat de l'exercice	5 343	2 092
Capitaux propres	5 957	2 113
Provisions pour risques et charges	2	3
Emprunts et dettes financières	80	91
Avances et acomptes reçus	124	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 070	2 831
Dettes fiscales et sociales	2 865	1 958
Dettes diverses	112	-
Dettes sur immobilisations	580	-
Total des dettes	9 831	4 880
TOTAL PASSIF	15 790	6 996



COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)	31/07/05	31/07/04
Chiffre d'affaires	17 933	7 486
Production immobilisée	48	-
Subventions d'exploitation	35	-
Reprises sur amortissements et provisions	3	-
Autres produits	25	1
Produits d'exploitation	18 044	7 487
Achats de marchandises	2	-
Achats de matières premières & autres approvisionnements	8 296	3 725
Variation de stocks de matières premières	-2 246	-166
Autres achats et charges externes	2 469	508
Impôts et taxes	248	2
Frais de personnel	927	198
Dotations aux amortissements	64	14
Dotations aux provisions	31	3
Charges d'exploitation	9 791	4 284
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 253	3 203
Charges financières	41	20
Produits financiers	10	3
Résultat financier	-31	-17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 222	3 186
Résultat exceptionnel	-2	
Impôt sur les bénéfices	2 877	1 094
RESULTAT NET	5 343	2 092

FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en K€)

	31/07/05
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net	5 343
Amortissements et provisions	91
Marge brute d'autofinancement	5 434
Variation du BFR	3 080
Flux net de trésorerie	2 354
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	1 132
Cession d'immobilisations	7
Flux net de trésorerie	1 125
Flux de trésorerie lié aux op. de financement	
Remboursement d'emprunt	11
Emprunt souscrit	0
Augmentation de Capital	200
Dividendes versés	1 500
Flux net de trésorerie	1 311
Variation de Trésorerie	-82
Trésorerie ouverture	2 917
Trésorerie clôture	2 836
Trésorerie au bilan	2 836

(Sur 12 mois)

ANNEXE AUX COMPTES

Note 1 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des frais d'introduction en bourse, dont le montant a été limité par la société MG I. à 150.000 € nets. Le complément ayant été pris en charge par les actionnaires. L'amortissement pratiqué est de 3 ans, à compter de l'admission à la côte Alternext le 23 juin 2005.

Les brevets et modèles déposés, sont la propriété de la SA MG lintrenational, et ont été acquis par la société à titre gratuit.

Par contre, les marques « Aquasensor », sont valorisées selon le contrat signé le 15 avril 2005. La base retenue est celle du chiffre d'affaires prévisionnel, sur la période du 16 avril 2005 au 15 avril 2007, pour 1 % du total. Ce qui donne un montant arrondi de 545.000 €.

Les marques et noms de domaine font l'objet de protection nationale et internationale. Les brevets quant à eux font l'objet d'extension internationale.

Les frais de dépôts des marques et brevets ont été inscrits à l'actif pour un montant de 42.444 € et amortis sur cinq ans.

- | | |
|---|-----------|
| ■ Frais d'établissement | 3 ans |
| ■ Frais de recherche | 3 ans |
| ■ Concessions, brevets, licences, marques | 1 à 5 ans |

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|---|-------------|
| ■ Installations techniques, matériel et outillage | 5 ou 10 ans |
| ■ Construction sur sol d'autrui | 10 ans |
| ■ Matériels industriels | 5 ans |
| ■ Aménagements et installations | 5 ans |
| ■ Mobilier | 5 ans |
| ■ Matériel de bureau et informatique | 1 à 5 ans |

Une piscine d'expérimentation a été construite sur sol d'autrui, afin de permettre l'installation d'un banc d'essai. Ce dernier est amorti sur 10 ans. La date d'achèvement des travaux est le 04 juillet 2005.

Le règlement CRC 99-03 ne s'applique pas pour ce bilan mais pour le prochain exercice.

■ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les « autres immobilisations financières » sont composées des dépôts de garantie versés par la société (dépôts et cautions).

■ **Stocks**

Les stocks de matières premières :

Ils sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif. Ils sont valorisés au coût d'achat des matières. Les frais accessoires indirects n'ont pas été incorporés dans la valeur du stock comme l'exercice précédent.

A la date du 31 juillet 2005, la rotation rapide des stocks et l'expédition journalière des produits finis à eu pour conséquence un stock nul.

Les stocks du service après vente :

Il a été constitué un stock pour les pièces détachées qu'il faut changer lors des interventions des appareils sous garanties pour une valeur de 5.315 €. Ce stock détaché du principal, permet une meilleure gestion et est géré par le service « SAV ».

■ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

■ **Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des engagements nés avant la clôture de l'exercice, dont aucune contrepartie n'est attendue et qui génère des sorties probables de ressources.

Pour couvrir la garantie des pièces détachées des appareils éventuellement défectueux, une provision a été constituée. Les pièces mises à l'index, sont les capots et les serrures à clef de la 1^{ère} génération. Les retours représentent à peine 0,01 % des appareils vendus.

■ **Provisions sur créances irrécouvrables**

Elle est calculée sur le total des créances dues, qui ne sont pas réglées depuis un an et/ou le créancier a disparu, ainsi que les dossiers, dont les relances sont restées sans réponse, sont passés dans le service contentieux.

Note 2 - Variation de l'actif immobilisé

■ **2.1 Tableau des immobilisations brutes**

En €	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Immobilisations incorporelles et en cours				
Frais d'établissement	24 768	229 056	-	253 824
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 630	596 879	-	604 509
TOTAL	32 398	825 935	-	858 333
Immobilisations corporelles et en cours				
Constructions	-	64 476	-	64 476
Install techniques, matériel et outillage	66 544	198 188	-	264 732
Install géné & agencement aménagmt	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	7 905	33 540	-	41 445
Matériel de transport	3 500	-	3 500	-
TOTA	77 949	296 204	3 500	370 652
Immobilisations financières				
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	6 592	9 969	3 979	12 582
TOTAL	116 939	1 132 108	7 479	1 241 568

■ 2.2 Tableau des amortissements

En €	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	14 727	22 296	-	37 024
Autres immobilisations incorporelles	2 543	10 188	-	12 731
TOTAL	17 270	32 484	-	49 755
Immobilisations corporelles et en cours				
Constructions	-	1 315	-	1 315
Install générales, matériel et outillage	5 383	24 124	-	29 507
Install gnle & agencement aménagement	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	3 517	5 515	-	9 032
Matériel de transport	2 435	5	2 440	-
TOTAL	28 606	63 444	2 440	89 610

Note 3 - Détail et échéances des créances

■ 3.1 Tableau des provisions

En €	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provision pour garanties données au client	3 424	2 263	3 424	2 263
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Provision sur comptes clients	-	28 747	-	28 747
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	3 424	31 010	3 424	31 010

■ 3.2 Tableau des créances

En €	Montant Brut	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Clients et comptes rattachés	8 589 710	8 589 710	-
Fourn. Avoirs à obtenir	89 700	89 700	-
Personnel	1 181	1 181	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	467 445	467 445	-
Débiteurs/créditeurs divers	185 434	185 434	-
Subvention à recevoir	13 500	13 500	-

Note 4 - Capitaux propres

En €	CP au 31/07/2004	Affectation du résultat 2004			Résultat exercice	Autres mouvements	CP au 31/07/2005
		Réserves	Report AN	Dividendes			
Capital social	30 500	199 500	-	-	-	-	230 000
Réserve légale	-	3 050	-	-	-	-	3 050
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	380 219	-	-	-	-	380 219
Report AN	(8 966)	-	8 966	-	-	-	-
Résultat Net	2 091 736	(582 770)	(8 966)	(1 500 000)	5 343 433	-	5.343 433
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Total Capitaux Propres	2 113 270	-	-	(1 500 000)	5 343 433	-	5.956 702

Le capital social est composé de 2 300 000 actions d'une valeur unitaire de 0,10 €, la répartition du capital est la suivante :

Monsieur Ginter : 46,59 %
 Monsieur Morlet : 31,05 %
 Autres personnes physiques : 2,36 %
 Public : 20,00 %

Note 5 - Emprunts et dettes financières (en euros)

En €	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Autres dettes financières (a)	-	-	5 747	5 747
Emprunts bancaires et établissement de crédit	15 540	58 407		73 947

(a) Ne concerne que les comptes courants des deux principaux associés

Note 6 - Détail et échéances des dettes

En €	Montant Brut	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Av. et Ac. Reçus s/com.	124 065	124 065	-
Fournisseurs	6 070 194	6 070 194	-
Dettes sociales	139 218	139 218	-
Dettes fiscales	2 725 649	2 725 649	-
Dettes sur immo.	580 419	387 399	193 020
Autres dettes	112 201	112 201	-
Pdt constatés d'avance	-	-	-
TOTAL	9 751 746	9 558 726	193 020

Note 7 - Comptes de régularisations - Actif et Passif -

En €	2005	2004
Produits constatés d'avance	-	-
Charges constatées d'avance	55 440	2 428
Produits à recevoir	-	-
Factures Avoir à établir	112 201	-
Factures non parvenues	2 578 698	1 397 398

Les charges constatées d'avances résultent de l'application du principe d'indépendance des exercices. Son application implique que les charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services doivent intervenir ultérieurement, c'est à dire les charges constatées d'avance. Elles sont soustraites des charges de l'exercice par l'intermédiaire d'un compte de régularisation. Les comptes de charges ici imputés concernent pour la plus grosse partie de : Crédit bail, assurance, publicités.

Note 8 - Impôts sur les bénéfices

En €	Résultat avant impôts	Impôts dus	Résultat Net
Résultat courant	8 221 986	2 877 578	5 344 408
Résultat exceptionnel	(1 461)	(486)	(975)
Résultat Net	8 220 525	2 877 092	5 343 433

Note 9 - Engagements hors bilan

■ 9-1 Crédit bail

Postes du bilan En €	Valeur d'origine du bien	Redevances payées			Redevances restant à payer	
		de l'exercice	cumulées	Total	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Véhicule N°1 (viaxel) (a)	24 947	5 748	6 806	18 201	5 748	12 453
Véhicule N° 2 (diac) (a)	16 497	3 605	8 215	8 712	3 605	5 107
Véhicule N° 3 (diac) (a)	24 680	6 524	3 981	15 767	6 524	9 243
Matériel informatique (b)	2 383	670	670	2 346	1 005	1 341
Total		16.547	19.672	45 026	16 882	28 144

(a) Fin de contrat, dans l'ordre de présentation :
Septembre 2008
Décembre 2007
Décembre 2007

(b) Le crédit-bail prend fin en novembre 2007.

■ 9-2 Autres engagement hors bilan :

En €	2005	2004
Effets escomptés non échus		-
Nantissements	-	-
Avals et cautions	12 582	6 592
Autres cautions	-	-

Note 10 - Composition du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé pour une grande partie des ventes des appareils AQUASENSOR. Leur destination concerne le territoire national pour la majorité des ventes. Seulement 0,05 % du total est l'exportation CE. Les ventes de marchandises se composent de mannequins qui sont proposés aux pisciniers de façon à pouvoir essayer les sirènes AQUASENSOR dans leur propre bassin et toucher le grand public.

Note 11 - Effectif moyen

En €	2005	2004
Cadres	6	2
ETAM	8	3
Ouvriers	11	10
TOTAL	25	15

Note 12 - Rémunération de l'organe de direction

Le montant des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2005 à : 241.159 € (hors frais de voyages et de déplacements)

Note 13 - Charges d'exploitation

En €	2005	2004
Achats de matière première et autres approv.	8 298 664	3 724 775
Variation de stock de matières premières	(2 246 159)	(165 693)
Autres achats et charges externes	2 469 262	507 638
Impôts et taxes	247 545	1 891
Salaires et traitements	690 271	159 630
Charges sociales	236 725	37 879
Dotation aux amortissements et provisions	92 191	17 662
Autres charges	-	-
TOTAL	9 788 499	4 283 782

Note 14 - Résultat financier

En €	2005	2004
Produits comptes à terme	9 995	2 557
Intérêts	(40 810)	(19 932)

Note 15 - Résultat exceptionnel

En €	2005	2004
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Charges exceptionnelles sur opé. de gestion	(200)	-
Charges exceptionnelles sur ex. antérieur	(220)	-
Charges exceptionnelles (éléments cédés)	(1 060)	-
TOTAL	(1 461)	-

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale du 4 janvier 2005, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MG International, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 21 novembre 2005. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1^{er} alinéa du Code de commerce relatives à la justification des mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

Les conclusions issues des travaux que j'ai menés sur les postes significatifs du bilan et du compte de résultat, travaux s'inscrivant dans ma démarche d'audit des comptes annuels, ont contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 29 novembre 2005

Monique MILLOT-PERNIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2005

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions visées à l'article L 225 – 42, du Code de commerce.

En application de l'article L 823-12 du Code de commerce, je vous signale que ces conventions n'ont pas fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il m'appartient, sur la base des informations qui m'ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Les conventions qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable, ont toutefois été reprises dans le rapport de gestion qui vous a été présenté au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2005. La cession des marques avait également fait l'objet d'une information dans le prospectus simplifié lors de l'introduction sur ALTERNEXT, le 23 juin 2005.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE :

1. Contrat de cession de marques et noms de domaine :

Nature et objet :

Un contrat de cession de marques et noms de

domaines a été conclu le 15 avril 2005, au terme duquel Monsieur Anthony GINTER, Président Directeur Général, cède la pleine et entière propriété d'un ensemble de marques et noms de domaines à la société MG International.

Cette cession a été consentie à titre gratuit, à l'exception de la marque AQUASENSOR, dont le prix de cession est limité, sur 2 ans, au paiement d'une redevance égale à 1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes encaissé par la société. A la clôture de l'exercice, la marque AQUASENSOR a été évaluée en fonction des redevances prévisionnelles qui devront être versées, à première demande ; lesquelles ont été estimées et comptabilisées pour un montant de 545 000 €.

Personne intéressée :

Monsieur GINTER : Président directeur général de la société MG International.

2. Contrat de cession de modèles :

Nature et objet :

Un contrat de cession, à titre gratuit, de modèles a été conclu le 15 avril 2005, au terme duquel Monsieur GINTER, Président Directeur Général, cède les modèles et droits d'auteur. Ces modèles, déposés en France, ont trait à des « centrale de détection » et « alarme immersion pour piscine et détecteur de chute pour piscine ».

Personne intéressée :

Monsieur GINTER : Président directeur général de la société MG International.

Fait à Paris, le 29 novembre 2005

Monique MILLOT-PERNIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, Rapport du Président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice, Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration ; Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2005 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Ratification de conventions réglementées visées aux articles L225-38 du code de commerce,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des dites conventions.

Projet de résolutions :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 juillet 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 juillet 2005 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 5 343 433 € décide de l'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 5 343 433 € ;
- Réserve légale : 19 950 € ;
- A titre de dividende aux actionnaires : 798 522 € ;

- Solde : 4 524 961 € ;
- Soit 0,347 € pour chacune des 2 300 000 actions composant le capital social ;
- Le solde conservé par la société : 4 525 726 €.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de ratifier les conventions non autorisées par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

MG International

Z.I. Athélia II

13600 La Ciotat – France

Tél. : 33 (0)4 42 98 14 90 - Fax : 33 (0)4 42 08 64 46

www.mginternational.fr - www.aquasensor.com - invest@mginternational.fr